DLP-7-8-71 200461

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS Tél. 88-30-34 88-06-15 Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL 25 F.

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. – Protection des Végétaux – Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars – ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

LUTTE INTEGREE

(Suite du bulletin n° 129 du mois de JUIN 1971)

2°) L'époque la plus favorable aux traitements –

Il s'agit là d'une notion ancienne, dont les Stations d'Avertissements Agricoles tiennent compte, depuis leur création, pour un nombre relativement important de ravageurs ou parasites dont la biologie est bien connue.

La date la plus favorable à une intervention est ainsi fixée en fonction du stade de développement du ravageur où du parasite et de l'état de réceptivité de la culture. A ces observations de bases'ajoutent d'autres considérations (conditions climatiques, présence d'auxiliaires par ex.).

Il reste cependant évident que les études réalisées à la Station centrale d'une circonscription phytosanitaire ne peuvent être utilisées que dans une région naturelle comparable à la sienne, sinon une adaptation est nécessaire en tenant compte des conditions locales particulières.

3°) Choix du pesticide –

Ce choix doit être déterminé par plusieurs considérations : l'efficacité, la toxicité, les effets secondaires, son prix de revient.

– Efficacité –

L'efficacité d'un produit n'est pas nécessairement liée à sa polyvalence. Celle-ci n'est intéressante que dans le cas où plusieurs ennemis de la culture à protéger nécessitent, au même moment, une intervention chimique. Aussi, toutes les fois que cela sera possible, il conviendra de donner la préférence à un produit spécifique qui, en règle générale, présentera moins de danger pour la faune et la flore utiles.

– Toxicité –

A efficacité égale, on retiendra le produit comportant le moins de risques pour l'utilisateur et le consommateur, donnant notamment la préférence aux substances se dégradant rapidement en composés inoffensifs.

Ce choix est également en accord avec des exigences nouvelles, puisque plusieurs pays ont d'ores et déjà adopté une législation prévoyant, pour les produits végétaux destinés à la consommation, des limites maximales de concentration de résidus. Cette réglementation qui a entraîné des refoulements de marchandises à l'exportation , s'appliquera également, dans lesprochaines années, au marché intérieur. Elle concorde parfaitement avec la conception de la lutte intégrée dont le but est de protéger à la fois les cultures et leur environnement, l'homme faisant, bien entendu, partie de celui-ci.

– Effets secondaires –

Divers phénomènes ont été remarqués à la suite de traitements trop fréquents ou de l'emploi constant d'une même matière active ou de composés appartenant à un même groupe chimique. Les actions secondaires les plus fréquemment observées sont :

1) l'apparition, chez les insectes et acariens en particulier, mais aussi chez les champignons, de souches résistantes.

.../..3

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur Gérant : L. BOUYX

2) Le développement d'espèces jusqu'alors sans importance, celui-ci pouvant résulter soit de la place libre laissée par la destruction d'espèces sensibles aux traitements (cas fréquents en désherbage) soit de la disparition de la faune utile, soit de modifications physiologiques du végétal favorisant les facultés de reproduction de certains ennemis, etc...Beaucoup de producteurs ayant connu de tels effets sur leurs cultures ont accusé les produits qu'ils employaient de ne plus être " bons ".

CONCLUSIONS - Contrairement à une opinion courante, la lutte intégrée n'a pas pour objectif de supprimer l'emploi des pesticides et il est peu probable que l'on puisse un jour se dispenser totalement du concours de la chimie.

Mais cette conception de la protection des cultures correspond à une optique nouvelle où une meilleure connaissance de la biologie des ennemis des cultures, des facteurs influençant leur développement, des auxiliaires naturels, des conditions écologiques et économiques .... permet d'utiliser complémentairement les différents moyens d'intervention en réduisant ainsi les risques de pollution (nourriture de l'homme et des animaux notamment).

Son utilisation dans la pratiques est encore limitée mais il est éminemment souhaitable qu'elle soit appliquée partout où il apparaît dès maintenant possible de le faire.

C'est une tâche à laquelle les Stations d'Avertissements Agricoles se sont attachées depuis leur création et qu'elles entendent poursuivre dans l'avenir.

VIGNE

VERS DE LA GRAPPE - Le 2éme vol de Cochylis et d'Eudémis se poursuit. Les infestations, les périodes de ponte et d'éclosion des oeufs sont très variables suivant les expositions.

Département de la Loire-Atlantique - attendre de nouvelles informations pour intervenir.

Département de Maine-et-Loire -

Vignobles des coteaux du Layon et des coteaux de la Loire - La Cochylis est peu importante ; par contre, des pontes d'Eudémis, localement abondantes, viennent d'être déposées. Elles écloront vers les 6 - 7 août. En conséquence, dans les parcelles régulièrement attaquées, un traitement doit être exécuté dès le début de la semaine du 9 au 14 août.

Vignobles des coteaux de l'Aubance - La Cochylis et l'Eudémis sont beaucoup plus rares. On note actuellement quelques attaques de ces deux parasites. Une intervention ne devra être exécutée dans les derniers jours de cette semaine que dans les parcelles régulièrement attaquées.

Vignobles du Saumurois - L'Eudémis est très rare, mais des pontes de Cochylis, localement abondantes, ont été déposées. Elles arrivent à éclosion. Dans les parcelles habituellement attaquées, il y a donc lieu d'effectuer un traitement dans les derniers jours de cette semaine.

Autres départements - Un traitement ne se justifie à la fin de la semaine en cours que dans les parcelles régulièrement attaquées.

N.B. - La gravité des attaques étant très variable, il est souhaitable que les viticulteurs surveillent leur vigne et n'interviennent que dans les parcelles où les premiers dégâts sont ou seront constatés.

MILDIOU - La vigne continuant sa croissance, il est préférable d'attendre des informations de la Station pour intervenir.

OIDIUM - Les traitements ont eu une excellente efficacité et une nouvelle application ne se justifie que dans les parcelles mal protégées.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES - Le deuxième vol est commencé dans la Vallée de la Loire.
En conséquence :
- dans les vergers de Maine-et-Loire, Vendée, Loire-Atlantique (sauf l'extrême Nord), il y a lieu de renouveler la protection dans les derniers jours de la semaine en cours.
- dans les vergers de la Sarthe, la Mayenne et l'extrême Nord de la Loire-Atlantique, attendre de prochaines informations pour intervenir.

Respecter la législation concernant les délais d'emploi des insecticides.

TAVELURES DU POIRIER et du POMMIER - Dans les vergers où des taches existent, on pourra ajouter un fongicide anti-tavelure à la bouillie anti-carpocapse.

ARAIGNEE ROUGE - L'activité de ce parasite est localement plus importante et les arboriculteurs ont intérêt à le surveiller et à intervenir éventuellement.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux   Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 3 AOUT 1971.